

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
JEUDI 03 JUIN 2010

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- **approbation du compte-rendu du 22 avril 2010,**
- **contrat quadriennal 2010-2013,**
- **campagne FSDIE,**
- **conventions,**
- **extension des horaires d'ouverture au Service Commun de Documentation,**
- **questions diverses.**

La séance débute à 9 h 00 et le conseil est présidé par M. Sénéchal, Vice-Président.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger valablement.

I. Approbation du compte rendu du 22 avril 2010

Monsieur Goichot souhaite rectifier ce qui est indiqué pour l'une de ses interventions. Page 2, il faut lire la « non disparition » et non « la disparition ». Au niveau du 4^{ème} point, 2^{ème} ligne, orthographe à corriger : « le report d'une année décidé », ce dernier adjectif prend la marque du masculin singulier.

Concernant l'information sur la présentation du projet de master préparant aux métiers de l'enseignement et plus particulièrement la structuration de l'offre de formation de l'UVHC, Monsieur Sénéchal rappelle que la spécialité « professorat des écoles » est cohabilitée pour les 6 universités de la région mais ouverte en 2010/2011, uniquement dans les antennes IUFM.

Hormis ces 3 remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Appel à projets campagne FSDIE

Monsieur Quentin Mallet, Vice Président Etudiant procède au commentaire du 3^{ème} appel à projets aux associations étudiantes de l'Université dans le cadre du FSDIE.

8 dossiers ont été examinés par la commission ad hoc réunie le mardi 01 juin 2010.

Le total des subventions sollicitées s'élevait à 13 500 €. Il a été proposé de subventionner 5 projets à hauteur de 7 000 €.

Adoption à l'unanimité.

III. Conventions

1 - Préparation à la certification C2I pour les élèves de l'IFSI dépendant du centre hospitalier de Valenciennes

Monsieur Sénéchal rappelle que l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier inscrit dans l'architecture européenne de l'enseignement supérieur le dit diplôme. A cet effet, le C2I est proposé aux étudiants suivant les cours des instituts de formation aux soins infirmiers. Selon l'article 4 de la convention, le nombre d'élèves infirmiers est actuellement de 174 et le coût forfaitaire est de 60 € par élève pour cette formation.

La facture que l'IFSI devra honorer s'élève donc à 10 440 €.

Monsieur Gravier représentant le SCD rappelle que les élèves de l'IFSI, qui le souhaitent doivent s'acquitter de surcroît des droits de bibliothèque si nécessaire.

Monsieur Goutin demande si dans le cadre de l'obtention d'une licence prévue avec une élévation du niveau de formation aux soins infirmiers, l'IFSI de Valenciennes serait rattaché à l'UVHC ;

Monsieur Sénéchal rappelle que ce débat n'est pas tranché et que dans ce cas de figure, diverses possibilités pourraient être envisagées avec un pilotage des opérations par l'Université de Lille 2 de manière générale, ou par l'UVHC en tant que Université de proximité, ou encore par le PRES régional.

Adoption à l'unanimité.

2 - Convention cadre pour le plan de conservation partagée des périodiques imprimés en Nord Pas-de-Calais

Monsieur Gravier explique le dispositif. Il s'agit d'un effort de mutualisation pour les documents imprimés concernant respectivement les bibliothèques universitaires, les bibliothèques municipales, les archives départementales et les bibliothèques de statut privé. Ce dispositif existe déjà dans la majorité des régions françaises et l'idée d'origine était de régler les problèmes de stockage papier dans les magasins.

Une mutualisation est envisagée qui prend les modalités suivantes : les bibliothèques qui possèdent un abonnement à des revues et périodiques obtenus de manière constante et ancienne, deviennent bibliothèque de référence pour le ou les titres dont il s'agit.

A ce titre, l'UVHC s'est engagée pour être bibliothèque de référence pour 4 titres régionaux sur 140.

Il est convenu que les collections patrimoniales (anciennes) ne sont pas encore concernées par cette opération.

Pour les dons et transferts, une convention sera proposée et présentée en CEVU et en conseil d'administration de chaque établissement.

Adoption à l'unanimité.

IV. Extension des horaires d'ouverture du centre commun de documentation

L'université avait bénéficié de moyens financiers particuliers pour étendre les horaires d'ouverture ordinaires. Le financement fut trop tardif pour les vacances de février 2010 mais il a été possible d'envisager une ouverture plus large en avril dernier pour 1 500 usagers bénéficiaires durant une semaine.

A cet effet, le nombre de jours d'ouverture a été augmenté sur le site du Mont Houy. Pour les sites de Cambrai et Maubeuge, la fermeture fut plus tardive le soir.

Ce financement a pu être obtenu dans le cadre du plan réussite en licence.

Il n'est pas procédé à un vote des membres du conseil sur ce thème puisqu'il ne s'agit que d'une information.

V. Contrat quadriennal 2010/ 2013

Madame la Présidente de l'Université présente cet important dossier qui lie l'établissement au Ministère pour la période sus-indiquée.

Madame Mairesse présente les trois grandes orientations de ce contrat :

1. L'offre de formation couplée à la recherche
2. Les indicateurs qu'ils soient nationaux ou spécifiques à l'établissement issus de notre projet de contrat.
3. La liste des laboratoires accrédités et des formations habilitées (deux laboratoires ont changé d'appellation et Madame la Présidente précise que les formations sont présentées hors école d'ingénieurs laquelle a été évaluée par la CTI).

Monsieur Goichot intervient pour rectifier ce qui lui apparaît comme une erreur de forme page 49 du dossier sur les diplômes de mathématiques (mathématiques pures et mathématiques appliquées), tous deux cohabilités. Monsieur Sénéchal annonce qu'il vérifiera les origines de cette apparente erreur et veillera auprès du ministère à ce qu'elle soit corrigée lors de la rédaction des arrêtés d'habilitation.

Indépendamment de cette remarque, Monsieur Goichot estime que le temps fut bref (quelques jours) pour la lecture des 50 pages du dossier.

Madame la Présidente rappelle que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est à l'origine de cette co-rédaction et que le document ici présenté a été transmis dans sa dernière version seulement le 26 mai.

Les indicateurs ont été discutés quelques semaines auparavant, notamment pour les cibles et les indicateurs spécifiques et que le travail ainsi réalisé l'a été avec les membres du bureau élargi.

Concernant le 2^{ème} paragraphe du préambule de ce contrat, Madame la Présidente précise qu'il convient de lire : « Université Lille Nord de France » sans préoccupation particulière sur le qualificatif « régional ».

D'ailleurs le contenu de ce paragraphe ne concerne que le PRES « Université Lille Nord de France » et le contrat ici présenté lie l'UVHC et le Ministère et non d'autres entités.

L'occasion est donnée à Madame la Présidente de rappeler que les appels à projets pour le « Grand Emprunt » concernent respectivement les laboratoires d'excellence, les instituts hospitalo-universitaires, les IRT et les projets d'initiative d'excellence.

Ces appels à projets vont se décliner entre Juin et Septembre 2010.

Monsieur Goichot intervient pour signaler que des indicateurs de notre contrat d'établissement sont communs aux 6 universités de la région et qu'il comprend difficilement les limites du périmètre ici imposé.

Il estime que l'on va donc signer un contrat dont les données risquent de changer dans les mois à venir.

Madame la Présidente rappelle et redéfinit les objectifs du PRES régional avec ses commissions et ses partenaires et redit à nouveau que le contrat d'établissement présenté aujourd'hui associe le MESR avec l'UVHC jusqu'en 2013 et qu'il est espéré, en parallèle, un contrat PRES-Ministère avec des financements spécifiques mais qu'il n'existe pas à ce jour d'informations sur un tel contrat.

Monsieur Sénéchal indique, quant à lui, que les animateurs des commissions du PRES régional (recherche et formation tout au long de la vie) n'appartiennent pas au bureau du PRES, et

n'ont donc pas été associés directement aux travaux portant sur la gouvernance d'un futur dispositif d'enseignement supérieur et de recherche régional.

Enfin, Madame la Présidente revient sur la définition du Grand Emprunt dans le cadre de la politique plus globale de l'Etat et des sommes à investir puisque l'Enseignement Supérieur et la Recherche en constituent l'un des points importants de financement.

Par ailleurs, « le campus d'excellence » n'est pas davantage finalisé à ce jour. Les délais montrent que la phase active est à moyenne échéance mais que ce projet ne sera effectif qu'après la fin de notre présent contrat d'établissement. C'est donc le prochain contrat qui sera impacté par le processus « Campus d'excellence ».

Monsieur Goichot revient sur la situation des universités notamment dans le domaine des ressources humaines suite aux compétences élargies avec une situation qui a beaucoup changé dans ce domaine.

Enfin, Mlle Chloé Béglot questionne Madame la Présidente sur les droits à bourse et notamment le dixième versement. Cette disposition n'est pas reprise dans le contrat d'établissement.

Madame la Présidente lui répond qu'il s'agit là d'une disposition nationale qui n'a donc pas à figurer ici.

Après ces discussions, le présent contrat est adopté à l'unanimité des membres présents du CEVU.

VI. Questions et informations diverses

Monsieur Goutin s'interroge sur le calendrier 2010/2011 dans lequel le jour du lundi de Pentecôte 2011 n'est pas référencé comme jour de fermeture.

Monsieur le Secrétaire Général lui répond que c'est un jour qui ne sera pas travaillé en 2011.

Madame Debroucker donne ensuite diverses informations relatives au CROUS :

a) La restauration : le restaurant du Mont Houy restera ouvert jusqu'au 23 juillet midi.

En ce qui concerne l'ouverture du RU le soir ; le taux de fréquentation est de l'ordre de 14 repas servis par soir d'ouverture ce qui est modeste. L'heure d'ouverture sera portée jusque 20 h 30 au lieu de 20 h 00 actuellement.

Le restaurant ouvrira dès la rentrée de septembre 2010 au lieu de la mi-septembre. Par contre, la cafétéria de la résidence Mousseron voit sa fréquentation augmentée et restera à l'avenir ouverte jusque 22 h 30.

b) L'hébergement : la centrale est actuellement fermée et on est entré dans la phase d'admission avec des résultats qui seront communiqués aux étudiants jusque fin juin 2010.

Une réouverture de cette centrale aura lieu ensuite pour accueillir les étudiants dès le 24 août.

Le samedi 28 août sera également un jour d'ouverture.

Un accueil des nouveaux résidents sera proposé avec visite des locaux.

c) Accueil des étudiants étrangers : en 2009/2010, un tuteur tenait des permanences le soir de 17 h 00 à 20 h 00, il était chargé d'accueillir les primo arrivants. On espère que ce dispositif pourra être reconduit.

Enfin, 3 logements seront réservés en hébergement hôtelier.

d) Le domaine culturel : le CROUS de Valenciennes souhaiterait reprendre quelques partenariats avec l'Université. Ainsi, il existe une salle info avec un tuteur pour aider à la formation C2I sans oublier l'existence d'un module « santé, diététique, sport » à la résidence Mousseron avec la permanence, le jeudi, d'une diététicienne pour composer un repas équilibré à peu de frais.

Par ailleurs, « les Mercredis de la Résidence » en partenariat avec l'ICU, avec une manifestation en moyenne une fois par mois, attirent beaucoup d'étudiant ERASMUS.

Madame Debroucker rappelle d'autres manifestations organisées par les étudiants notamment une exposition de peinture, des concerts de musique, sans oublier la journée sénégalaise qui est devenue un classique.

A la suite de cet exposé, Madame Follet revient sur la date d'ouverture des restaurants universitaires qu'elle souhaiterait voir placer dans leur ensemble le jeudi 26 août.

Monsieur Goichot prolonge le débat sur le thème de l'ouverture et de la fermeture des bâtiments et le fait que nos locaux sont tous fermés à 20 h 00 alors que dans d'autres universités les bureaux sont accessibles le soir, voire à certains moments des jours fériés.

Madame la Présidente répond en lui rappelant les principes de sécurité des bâtiments et de certaines pièces qui exigent un dispositif de fermeture contraignant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00.

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A :

Mesdames FOLLET Claudine et SPIQUEL Agnès
Monsieur GOUAZE Serge

Collège B :

Messieurs GOICHOT François, GOUTIN Philippe, HAMROUN Mohamed, RAVIART Jean-Marie

Collège BIATOSS :

Madame MARTIN Hélène
Messieurs DERUY Eric, JOLY André

Collège Usagers :

Mesdemoiselles BEGLOT Chloé, HOLYDA Claire, LOGEON Ludivine
Messieurs DELISSE Thomas, DUMESNIL Maxence, HIANNE Jonathan, LENNE Jeoffroy,
LOIRS Romaric, MALLET Quentin, NOGUERA Miguel, PAGLIA Christophe

Membres de Droit :

Monsieur le Secrétaire Général, Directeur Général des Services

Membres invités :

Mesdames DEBROUCKER, DULONGPONT, GENIE
Messieurs BARBIER, BONDUELLE, BOUCHEZ, CATTOEN, GRAVIER

Excusé :

Monsieur THIEME Fabien

**Le Vice Président chargé des formations
et de la pédagogie,**

Professeur Olivier SENECHAL